

## Document à destination des ASV Conduite à tenir lors d'appel téléphonique pour avortement(s)

**1) Indiquer qu'une visite du vétérinaire sanitaire doit être programmée** (déclaration obligatoire des avortements et prélèvements associés, dès le 1<sup>er</sup> avortement pour les bovins, dès le 3<sup>e</sup> avortement en 7 jours pour les petits ruminants)

**2) Identifier s'il s'agit d'avortements en série**

### Bovins



Y a-t-il eu dans l'élevage...

- ✓ 1 autre avortement ou plus lors des 30 jours précédents ?
- ✓ Ou 2 autres avortements ou plus lors des 9 mois précédents ?

### Ovins/Caprins



Y a-t-il eu dans l'élevage...

- ✓ 2 autres avortements ou plus lors des 7 jours précédents ?
- ✓ Ou lors des 3 mois précédents,
  - Pour un lot < 250 femelles : ≥ 4% d'avortements ?
  - Pour un lot > 250 femelles : ≥ 10 avortements ?



**Si OUI**, on est face à des **avortements en série**

**3) En cas d'avortements en série, proposer d'en rechercher la cause en participant au protocole de diagnostic différentiel des avortements** (plus d'information au verso)

**4) Si l'éleveur envisage de mettre en œuvre le dispositif de diagnostic différentiel, le prévenir de bloquer les animaux nécessaires à la réalisation des prélèvements**

### Bovins



Bloquer :

- ✓ la ou les femelles ayant avorté,
- ✓ + 6 autres vaches appartenant au lot touché par les avortements, non vaccinées contre la BVD ou vaccinées avec un vaccin non marqueur  
(Vaccins peu ou non marqueurs : Rispoval BVD®, Bovilis BVD®, Vaccins marqueurs : Mucosiffa®, Bovela®)
- ✓ Conserver le ou les avorton(s) au frais

### Ovins/Caprins



Bloquer :

- ✓ La ou les femelles ayant avorté
- ✓ + 10 autres brebis ou chèvres appartenant au lot touché par les avortements
- ✓ Conserver le ou les avorton(s) au frais



Même si un diagnostic de certitude ne peut pas être établi à chaque fois, le protocole de diagnostic différentiel proposé permet d'éliminer la responsabilité d'un certain nombre d'agents infectieux éventuels.

### Quelles analyses seront entreprises ?

#### Bovins

Le diagnostic sera systématiquement entrepris pour :

- la brucellose
- la fièvre Q
- la BVD
- la néosporose

Selon le contexte épidémiologique et clinique, d'autres maladies pourront être recherchées

#### Ovins/Caprins

Le diagnostic sera systématiquement entrepris pour :

- la brucellose
- la fièvre Q
- la chlamydie
- la toxoplasmose

Selon le contexte épidémiologique et clinique, d'autres maladies pourront être recherchées

### Quels prélèvements seront réalisés ? Sur quels animaux ?

Attention, veiller à ce que le vétérinaire dispose d'une boîte pour le diagnostic d'avortement ou, *a minima*, de tubes, pots à prélèvements et écouvillons.

#### Bovins

Sur chaque vache avortée depuis moins de 8 jours :

- 1 tube sec (sérologie brucellose, BVD, néosporose)
- 1 à 3 écouvillons endocervicaux (PCR fièvre Q *a minima*)

Dans la mesure du possible : placenta (houppes cotylédonaires prélevées *in utero*), liquide stomacal de l'avorton (prélevé dans un tube sec stérile). Selon recherches envisagées : tube EDTA, rate, foie, encéphale de l'avorton.

**ET**

Sur six vaches appartenant au lot touché par les avortements, non vaccinées contre la BVD ou vaccinées avec un vaccin non marqueur\*

- 1 tube sec par femelle (sérologie fièvre Q, néosporose et BVD *a minima*)

\*Vaccins peu ou non marqueurs : Rispoval BVD®, Bovilis BVD®, Vaccins marqueurs : Mucosiffa®, Bovela®

#### Ovins/Caprins

Sur chaque femelle avortée depuis moins de 8 jours :

- 1 tube sec (sérologie brucellose et toxoplasmose *a minima*)
- 1 à 3 écouvillons de mucus vaginal (PCR fièvre Q et chlamydie *a minima*)

3 organes d'avorton (prioritairement encéphales) ou ensemble de houppes cotylédonaires obtenus sur 3 animaux différents (PCR toxoplasmose)

Éventuellement selon recherches envisagées : tubes EDTA, liquide stomacal de l'avorton (prélevé dans un tube sec stérile), rate, foie.

**ET**

Sur dix femelles appartenant au lot touché par les avortements

- 1 tube sec par femelle (*a minima* sérologie fièvre Q et, pour la toxoplasmose, complément de la prise d'échantillons)

Dans la mesure du possible, éviter de transmettre l'avorton en entier au laboratoire (risque infectieux pour tous les intervenants et risque d'altération des prélèvements).

**Envoi de l'ensemble au laboratoire d'analyse dès que possible, idéalement en moins de 48h (stockage à 4°C ; transport entre 4 et 8°C).**

**Attention : certains prélèvements d'avortement peuvent présenter un risque (zoonotique) pour les personnes qui les manipulent. Précautions à prendre : mettre des gants, masque conseillé. Manipulation à éviter pour les femmes enceintes.**

### Financement

L'État prend en charge le **déplacement**, la **visite**, les **prélèvements** et les **analyses** pour la recherche de la brucellose.

Une aide financière pour les autres analyses peut être apportée à l'éleveur par votre **GDS**, n'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations.